

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 30 juin 2003

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 28 avril 2003
2. Comptes 2002 (préavis municipal No 08/2003)
3. Création d'un sentier didactique (préavis municipal No 09/2003)
4. Election d'un membre et d'un suppléant au jury du concours d'idées pour l'aménagement des équipements collectifs au service de la population
5. Communications municipales
6. Communications du Bureau
7. Divers et propositions individuelles

M. Jean-Marc Landolt, Président, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les Conseillères et Conseillers, la presse, le public et la Municipalité. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 45 du règlement communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 49 membres du Conseil. Se sont excusés : Mmes et MM. Monique Arzenton, Jurgpeter Buser, Lorenzo Carrea, Gilbert Cavin, Daniel Dietrich, Antonio Garcia, Eric Maillefer, Roger Métry, Jean-Bernard Racine, Olivier Schopfer et Bernard Steiner.

Mmes Claudine Curtet et Sylvie Divorne, fonctionnent comme scrutatrices.

1. Procès-verbal du 28 avril 2003

3 corrections sont à apporter au PV, avant son approbation, à savoir :

-page 41 : Ce sont Mmes Curtet et Divorne qui fonctionnaient comme scrutatrices et non MM. Glur et Racine.

-page 46 : Il faut remplacer M. Urech par M. Bauer

-page 47 : Les horaires d'ouverture au public du Contrôle des habitants pour les lundi, mercredi, jeudi et vendredi sont : 08h.00-11h.00 et de 14h.00-16h30 et non 18h.30.

Il est ensuite adopté à l'unanimité.

Avant de passer au point 2 de l'ordre du jour, M. Jean-Marc Landolt, Président, donne lecture de l'art 62 de notre Règlement du Conseil communal, qui précise que les intervenants doivent parler debout. Cela facilitera la compréhension de toute l'assemblée et l'enregistrement des différentes interventions.

2. Comptes 2002 (préavis No 08/2003)

M. Jean-Marc Landolt, Président, rappelle qu'il faut distinguer deux éléments dans ce préavis : d'une part la gestion et d'autre part les comptes de l'année 2002. La votation sur les conclusions du préavis portera à la fois sur les comptes, le rapport de gestion de la municipalité et le rapport de la commission de gestion.

Chaque Conseillère et Conseiller a reçu à titre consultatif, un exemplaire des comptes 2002 de l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges - Denges – Echandens – Lonay. Ce document n'est pas soumis au vote.

M. Philip Panchaud, Syndic, fait distribuer aux Conseillers, à la demande la Commission de gestion, le récapitulatif des titres évalués à fr. 1.-- au bilan du 31.12.2002. Ces titres n'ont pas de valeur boursière et c'est pourquoi il a été jugé préférable de les mettre au bilan pour la somme de fr. 1.--. Il précise que dès l'année prochaine, il fera partie du rapport de gestion.

M. Michel Pellegrinelli, Président de la commission de gestion, n'a rien à ajouter à son rapport.

Mise en discussion du rapport de gestion : la parole n'étant pas demandée, M. Jean-Marc Landolt procède à la lecture des comptes puis ouvre la discussion.

M. Rolf Vogel demande comment il est possible d'avoir des comptes qui s'équilibrent au centime près. M. Panchaud lui répond que c'est au moyen d'amortissements que ces comptes se présentent ainsi.

M. Thierry Lambelet demande des précisions quant au compte 500.3522.00 qui subit une augmentation d'environ 20 % par rapport au budget. M. Philip Panchaud lui répond qu'il y avait pendant des années un actif transitoire qui représentait un revenu pour des locations futures de classes et qui datait de 10 au plus. Il a donc été jugé préférable d'extourner cet actif transitoire d'où une augmentation de charges.

La parole n'étant plus demandée, M. Jean-Marc Landolt, Président, donne lecture des conclusions du préavis No 08/03 et l'on passe au vote à main levée.

En conséquence, le CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le préavis municipal No 08/03,
- Vu le rapport de gestion de la Municipalité
- Vu le rapport de la commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

A L'UNANIMITE

1. Accepte les comptes 2002 de la bourse communale, ainsi que les comptes de fonctionnement et les bilans tels qu'ils sont présentés,
2. Donne décharge de son mandat à la Commission de gestion,
3. Donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2002.

3. Création d'un sentier didactique (préavis No 09/2003)

La parole est donnée à M. Guy Richard, Municipal responsable de ce dossier. Il précise que ce projet a été soumis à toutes les autorisations nécessaires, notamment au service des forêts. Il manque toutefois une réponse de la protection de la nature. D'autre part, ce dossier ne devrait pas être mis à l'enquête publique.

Mme Adelheid Addor, porte-parole de M. Jurgpeter Buser, excusé, n'a rien à ajouter à son rapport sinon qu'il insiste sur la proximité de la Venoge.

M. Jean-Nicolas Muff, président de la commission des finances précise que leur recommandation est uniquement liée à une vision postérieure de la Commune

M. Jean-Marc Landolt ouvre la discussion mais la parole n'est pas demandée. Il donne donc lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

En conséquence, le CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le préavis municipal No 09/2003,
- Vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet
- Vu le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**DECIDE A LA MAJORITE
(33 oui, 12 non, 3 abstentions)**

- d'accorder à la municipalité un crédit de fr. 130'000-- pour la création d'un sentier didactique,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans

4. Election d'un membre et d'un suppléant au jury du concours d'idées pour l'aménagement des équipements collectifs au service de la population

Mme Elisabeth Descoedres présente, au nom de la commission d'étude du préavis 07/2003 M. Rolf Vogel. Elle rappelle simplement que M. Vogel a participé à toute l'élaboration de ce projet, et qu'il a joué un rôle important dès le début et jusqu'à ce jour. Il a participé à de nombreuses séances, ne s'est pas découragé suite au refus de la population et s'est remis au travail avec la motion Moinat-Vogel. Il semble donc tout désigné pour cette mission et sera certainement un excellent représentant du Conseil communal.

Aucune autre candidature n'étant faite, il est passé au vote par bulletin secret.

Bulletins délivrés	:	49
Bulletins rentrés	:	49
Bulletin blanc	:	5
Bulletin nul	:	0
Bulletins valables	:	44
Majorité absolue	:	23

M. Rolf Vogel est élu par 43 voix.

M. Roland Racine présente, pour le membre suppléant du jury à élire M. Jean-Paul Brack. Aucune autre proposition n'étant faite, il est passé au vote par bulletin secret.

Bulletins délivrés	:	49
Bulletins rentrés	:	49
Bulletin blanc	:	11
Bulletin nul	:	0
Bulletins valables	:	38
Majorité absolue	:	20

M Jean-Paul Brack est élu par 36 voix.**5. Communications municipales****M. Philip Panchaud**

Commission aide humanitaire. En date du 23 juin 2003, la Commission aide humanitaire s'est réunie au Château en présence de Mmes Ruth Bohner, Monique Brandt, MM. Philippe Martin, Jean-Nicolas Muff, Michel Simonet, Philip Panchaud (excusée : Heidi Addor).

Plusieurs demandes nous ont été transmises, à savoir :

- 1) demande de l'Association Dil Se pour l'acquisition d'une maison, afin d'accueillir une quinzaine d'enfants des rues à Kochi (Inde)
- 2) demande de M. Daniel Rochat, Pasteur, pour l'Association auprès des Requérants d'Aseile de Vallorbe, (Œcuménique et Humanitaire (ARAVOH))
- 3) demande de M. Julien Bettler de soutien à un monastère de nonnes tibétaines,
- 4) demande de la FEDEVACO (Fédération Vaudoise de Coopération) qui sollicite notre Commune afin que nous soutenions l'un ou l'autre de ses projets 2003.
- 5) demande de la Fondation suisse du service social international pour le retour et la réintégration des réfugiés mineurs non-accompagnés.
- 6) demande de M. Bacio Ginel, médecin en Roumaine pour l'acquisition d'un endoscope (appareil optique muni d'un dispositif d'éclairage, destiné à être introduit dans une cavité de l'organisme afin de l'examiner).
- 7) demande de M. Philippe Martin d'aider la population d'Algérie, suite aux tremblements de terre.

Après discussion et analyse de chaque demande, la Commission a décidé :

- de ne pas entrer en matière concernant les demandes de l'Association Dil Se, de M. Daniel Rochat et de M. Julien Bettler,
- de verser à FEDEVACO la même somme que l'année passée, soit fr. 8'000.00 pour un projet de leur choix en les priant, comme jusqu'à ce jour, de nous renseigner sur le suivi,
- d'allouer un montant de fr. 22'000.00 au maximum au Dr Bacio Ginel, pour l'acquisition d'un endoscope. fr. 12'000.00 sont prélevés sur le budget 2003 et fr. 10'000.00 sur le Fonds pour aide humanitaire. Cette mise à disposition de fonds est valable jusqu'au 31 mars 2004. De surcroît, il a été convenu de rembourser, au Fonds pour aide humanitaire, le montant qui sera prélevé sur ce dernier, afin de

permettre l'acquisition de l'endoscope pour le docteur Bacio Ginel, par le montant octroyé au budget 2004.

- d'allouer un montant de fr. 10'000.00 pour l'Algérie à prélever du Fonds pour aide humanitaire

Ainsi, c'est une somme de fr. 40'000.00 qui est attribuée, soit fr. 20'000.00 pris sur le budget courant 2003 et fr. 20'000.00 pris sur le compte 9.282.040 « Fonds pour aide humanitaire » qui se monte actuellement à fr. 33'500.00.

Bascule d'impôt au 01.01.2004

Le 13 juin 2003, nous avons reçu du Service de justice, de l'intérieur et des cultes une information quant à la bascule des impôts au 1^{er} janvier 2004. Ces données ont encore un caractère provisoire. La simulation de la bascule d'impôt pour Echandens donne les résultats suivants :

Impôts avant bascule	Taux cantonal 2003	129
	Taux communal 2003	<u>90</u>
	Total cantonal et communal 2003	219
Impôts après bascule	Impôt cantonal 2004	152
	Impôt communal 2004	<u>66</u>
	Impôt cantonal et communal 2004	218,1

- Le taux établi selon le décret du Grand Conseil aura force de loi et ne sera pas soumis au référendum communal. Le taux sera donné avec une précision d'une décimale.
- La municipalité aura loisir d'arrondir ce taux à l'unité immédiatement supérieure ou inférieure. Cet arrondi n'est pas soumis au référendum communal.

La municipalité a décidé, dans sa séance du 23 juin 2003, d'arrondir le taux vers le bas. Les chiffres définitifs devraient nous être transmis à la rentrée d'août 2003. Toutefois, des corrections éventuelles ne devraient avoir qu'un impact minime sur les résultats obtenus (dixit le Canton).

M. Michel Pache

Cheminement piétonnier le long de la route d'Ecublens. Afin de permettre un accès piétonnier à la zone industrielle au bas de la route d'Ecublens, un cheminement a été réalisé le long de cette route depuis le chemin des Jordils. Coût des travaux : fr. 9'256.00.

Travaux dans le village. Comme vous l'aurez certainement remarqué, des fouilles au bord des routes communales ont été effectuées ces derniers temps. Celles-ci sont le fait de la Romande Energie qui a dû remplacer une partie de leurs câbles suite à une importante coupure de courant qui a occasionné des dégâts au niveau des anciennes installations.

Nous avons eu la mauvaise surprise de constater qu'un trou s'était formé dans la chaussée, devant la laiterie, sur la rue du Château. Une ancienne canalisation a cédé et la structure qui soutient la route est partie dans ladite canalisation. La route s'est ainsi retrouvée avec un risque d'effondrement.

Nous vous rappelons qu'en juillet 2003, d'importants travaux liés aux routes auront lieu. Il s'agit de :

- remise en conformité de la route de la Gare par l'entreprise Walo (Commune). Planéité, surélévation de la chaussée. Début des travaux dans la semaine du 14.07.03, circulation alternée durant 1 semaine.
- pose du tapis bitumineux sur la route d'Yverdon (Canton) et au bas du chemin des Utins avec création d'un îlot (Commune). Début des travaux dans la semaine du 14.07.03, circulation alternée durant 10 jours.

- Pose du tapis bitumineux sur la route de Bremblens (Canton). Début des travaux dans la semaine du 14.07.03, circulation fermée durant 10 jours.

6. Communications du Bureau

M. Jean-Marc Landolt, Président, donne lecture des dernières votations du 18 mai 2003 avec 1391 électeurs inscrits

- 1) Modification Armée XXI : 675 oui contre 108 non (part. 59,6%)
- 2) Protection de la population : 685 oui contre 89 non (part. 59,53%)
- 3) Loyers loyaux : 245 oui contre 535 non (part. 59,53%)
- 4) Dimanche sans voitures : 240 oui contre 561 non (part. 59,6%)
- 5) Initiative-santé : 210 oui contre 582 non (part. 59,6%)
- 6) Personnes handicapées : 282 oui contre 504 non (part. 59,53%)
- 7) Sortir du nucléaire : 239 oui contre 542 non (part. 59,53%)
- 8) Moratoire-plus : 316 oui contre 452 non (part. 59,38%)
- 9) Places d'apprentissage : 237 oui contre 542 non (part. 59,45%)

Les bulletins d'inscription pour la sortie du Conseil communal du 13 septembre 2003 sont distribués et les bulletins d'inscriptions seront à retourner jusqu'au 1^{er} septembre 2003.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le lundi 29 septembre 2003.

7. Divers et propositions individuelles

M. François Pache nous rappelle le spectacle qui sera donné dans le cadre de l'Abbaye et nous invite à réserver dès maintenant nos places.

Mme Sandrine Clerici souhaite qu'une information soit distribuée à toute la population afin d'éviter que les ordures ménagères soient sorties le jour du ramassage et non la veille afin d'éviter les ouvertures des sacs par les animaux pendant la nuit. M. Guy Richard répond qu'une information complète est en préparation pour l'ensemble des déchets.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h.00 par notre Président qui souhaite à chacun et chacune un bon été.

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Marc Landolt

Claire-Lise Martin